

**LIVRE VERT****« VERS UNE STRATEGIE EUROPEENNE  
DE SECURITE D'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE »**

Le Livre vert de la Commission européenne sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique révèle l'absence d'une politique européenne cohérente en matière d'énergie. L'unique approche vers une politique commune ne se fait que par le biais du marché intérieur et des prérogatives environnementales. Plus que jamais, il est donc urgent de clarifier les mesures et objectifs communs ainsi que les compétences respectives au regard de la future stratégie énergétique.

**MOBILISATION DES SOURCES ENERGETIQUES EUROPEENNES**

Comme le constate le Livre vert, l'Union européenne ne dispose pas, même dans un contexte d'élargissement, de ressources énergétiques suffisantes. Pour réduire ou ne fût-ce que pour maintenir sa dépendance en la matière, l'Union européenne doit inévitablement exploiter ses ressources indigènes tout en pratiquant une large diversification des énergies et de leurs approvisionnements :

- Malgré l'euphorie du moment, les énergies renouvelables ne seront apparemment exploitables que dans une mesure relativement restreinte. Elles nécessiteront en outre des aides financières considérables. En raison du caractère aléatoire de leur disponibilité, elles ne peuvent donc contribuer que faiblement à la sécurité de l'approvisionnement en énergie. De plus, elles ne sont pas sans impact sur l'environnement, surtout lors d'une mise en oeuvre intensive.
- Le nucléaire, dont l'Union Européenne se doit de restaurer l'image envers et contre les partisans, doit intensifier ses recherches afin de maîtriser définitivement le problème des déchets.
- Le charbon continuera d'être à long terme une ressource indispensable pour l'approvisionnement européen en énergie et en matières premières, en raison notamment des ressources énergétiques existantes dans l'UE. Les réserves indigènes contribuent à assurer la sécurité de cet approvisionnement. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de maintenir l'accès aux gisements les plus importants. Il s'agit également que les adaptations nécessaires soient mises en oeuvre de manière acceptable sur le plan social et politico-régional. Celles-ci ne peuvent bien sûr s'effectuer sans l'octroi d'aides d'état, aides qui doivent être considérées comme une prime de sécurité ou d'assurance à payer. Ces aides doivent aussi s'inscrire dans un plan pluriannuel car l'industrie charbonnière ne peut en effet se gérer d'année en année.
- Le lignite est une ressource énergétique présente en plusieurs endroits d'Europe centrale. Il est extrait en grande quantité à ciel ouvert et est destiné principalement aux centrales électriques situées à proximité des exploitations. Dans des grands pays producteurs tels que l'Allemagne ou la Grèce, cette énergie assure une partie importante de la production d'électricité. Et qui plus est, à des coûts parfaitement concurrentiels. De telles perspectives sont envisageables pour une grande partie de l'industrie du lignite dans les pays candidats à l'adhésion comme la Pologne, la République tchèque et la Hongrie. Le sud-est de l'Europe présente également un certain potentiel. Dans le cadre de ses stratégies de politique énergétique et environnementale, l'UE devrait continuer à veiller à ce que cette part, à la fois significative et compétitive de production d'électricité, soit protégée au moyen de mesures cadres appropriées.

## **TAXATION DE L'ENERGIE**

La création d'une taxe supplémentaire sur l'énergie indigène ou importée ne constitue pas la solution appropriée pour limiter la dépendance sur le plan énergétique. Au regard de la disparité fiscale qui existe déjà entre les États membres, une telle taxe désavantagerait inévitablement l'économie européenne. Une taxation sur le CO<sub>2</sub> ou toute autre mesure semblable (telle que l'échange obligatoire de droits d'émissions pour le CO<sub>2</sub> au niveau de l'entreprise), seraient discriminatoires pour le charbon et pour les pays producteurs de charbon. Elles doivent de ce fait être exclues.

La réduction des besoins en énergie dans les secteurs des transports et du bâtiment figure parmi les objectifs de l'UE, et ce grâce à une utilisation plus rationnelle et à une économie renforcée de l'énergie. Si nécessaire, cette réduction devrait être accompagnées de mesures fiscales. Contrairement aux deux secteurs précités, le secteur industriel a déjà, pour sa part, atteint des objectifs considérables en matière d'économie d'énergie. Mais afin de maintenir sa position concurrentielle sur le plan international, il ne doit en aucun cas supporter des charges fiscales supplémentaires. Il devrait au contraire bénéficier d'allègements fiscaux et de primes afin d'encourager le développement et la recherche.

## **LES OBJECTIFS DE KYOTO**

Le respect des engagements de Kyoto par l'UE constitue sans nul doute un objectif ambitieux. Toutefois, l'accord de Kyoto, surtout après les décisions prises lors de la conférence climatique de Bonn, ne doit nullement servir de prétexte pour exclure certaines énergies, telles que le charbon, ou techniques de combustion y afférentes. Il est important de souligner que le rejet de CO<sub>2</sub> dû au charbon a diminué de 26,2 % depuis 1990 dans l'Union européenne. De plus, la réduction des gaz à effet de serre doit être considérée à long terme, au-delà de l'échéance fixée par le protocole à 2010.

L'UE est en mesure de contribuer davantage à l'amélioration du bilan climatique grâce notamment au perfectionnement et à la diffusion internationale de ses techniques non polluantes d'utilisation du charbon. Restreindre son utilisation dans les États membres n'est pas une solution et risque de compromettre la croissance, l'emploi et la sécurité d'approvisionnement dans l'Union européenne.

## **PROMOUVOIR UNE POLITIQUE SCIENTIFIQUE POUR LE SECTEUR ENERGETIQUE**

La science, la recherche et le développement technique dans le secteur de l'énergie sont des domaines pour lesquels l'Union européenne trouvera le plus facilement une solidarité entre États membres. Un vaste programme de recherche et de développement technique devrait être établi à long terme et comporter les éléments suivants :

- une répartition raisonnable et équilibrée de l'énergie (mix-énergétique) et, en particulier, une amélioration du rendement des centrales électriques ;
- des combustibles de substitution telles que la biomasse et l'hydrogène ;
- un concept nouveau d'énergie nucléaire basé sur des nouvelles techniques de fusion, une plus grande sécurité et un traitement amélioré des déchets nucléaires ;
- des mesures efficaces et rentables de protection de l'environnement, notamment par l'étude, pour les énergies fossiles, de toute nouvelle solution allant de la séquestration du CO<sub>2</sub> jusqu'à la centrale électrique à « émission zéro ».

Pour que la stratégie d'approvisionnement énergétique de l'Union européenne soit durable, il est indispensable d'inclure, aux mécanismes d'action envisagés, la poursuite des programmes de recherche, de promotion et de développement des technologies de combustion propre du charbon. Les techniques modernes de combustion, existantes ou en développement, seront le garant de l'avenir du charbon. Disponible en abondance, tant en Europe que partout ailleurs, extrêmement fiable sur le plan économique et géopolitique, le charbon sera encore pour longtemps une source d'énergie

incontournable en matière de sécurité d'approvisionnement. Bref, le charbon a été, est et sera encore « la » source d'énergie par excellence pour la production de l'électricité.

## PRISE DE POSITION DU CECSO

### SUR LES QUESTIONS D'ORIENTATION DU LIVRE VERT DE LA COMMISSION EUROPEENNE

« *VERS UNE STRATEGIE EUROPEENNE DE SECURITE D'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE* »

#### Remarques relatives aux trois constatations fondamentales

***- L'Union européenne sera de plus en plus dépendante de sources d'énergies externes; l'élargissement ne change rien à cette donnée; sur la base des prévisions actuelles, le taux de dépendance atteindra 70 % en 2030.***

La situation énergétique de l'Union européenne sur la scène internationale est préoccupante et impose une réaction d'envergure. Toutes les options disponibles doivent être exploitées afin de parer aux risques présents sur les marchés internationaux de l'énergie et qui subsisteront jusqu'en 2030 et au-delà. Il s'agit en particulier de la sauvegarde et de l'exploitation des ressources disponibles à long terme de l'Union européenne. Simultanément, les mesures de politique énergétique et environnementale de l'UE doivent être conçues pour orienter l'acquisition de matières premières énergétiques et la transformation en énergie utile au sein de l'UE de telle sorte que l'industrie concernée puisse sauvegarder sa compétitivité sur la scène internationale.

***- L'Union européenne dispose de faibles marges de manœuvre d'action sur les conditions d'offre d'énergie; c'est essentiellement au niveau de la demande que l'Union pourrait agir et principalement sur les économies d'énergie dans les bâtiments et dans les transports.***

Même s'il est judicieux d'axer la future politique énergétique sur la demande et de favoriser avant tout les mesures d'économie d'énergie dans les secteurs du bâtiment et des transports, aucune disposition préventive au niveau de l'offre, parmi lesquelles une combinaison d'énergies d'une diversification aussi équilibrée que possible, comprenant un apport approprié de combustibles solides, ne doit être écartée ni abandonnée. Les sources d'énergie domestiques, principalement les gisements de charbon et de lignite, peuvent jouer un rôle substantiel dans l'atténuation des risques liés aux importations et aux prix, d'autant que, bien que le Livre vert n'en fait pas mention, une fraction considérable du charbon domestique issu des exploitations à ciel ouvert, notamment le lignite allemand, grec ou polonais, détient une position compétitive ou peut l'atteindre. Dans la mesure où la production domestique de charbon et particulièrement l'accès aux riches gisements souterrains domestiques nécessite un accompagnement économique spécifique, la proposition relative à la définition d'un socle européen d'énergies primaires indique la voie à travers laquelle les questions à ce propos peuvent être résolues dans le droit fil des objectifs énergétiques communs, en restant toutefois à l'intérieur de la compétence et de la responsabilité nationales conformément au principe de subsidiarité.

***- À défaut de mesures ambitieuses, l'Union européenne n'est pas en mesure de faire face au défi du changement climatique à long terme ni de respecter les engagements pris en ce sens à Kyoto.***

Ce constat n'est pas correct. L'Union européenne ne serait pas en mesure à elle seule de faire face au défi du changement climatique à long terme et d'apaiser les inquiétudes

actuelles même en respectant ses engagements de Kyoto. En ce qui concerne les préoccupations climatiques, gardons à l'esprit qu'il s'agit – sous réserve de preuves scientifiques encore nullement établies à ce jour – d'un problème global. Un tel problème impose une stratégie globale et des efforts concertés de tous les Etats. Même en appliquant ces mesures ambitieuses de politique climatique, l'Union ne peut apporter qu'une modeste contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Par ailleurs, les mesures climatiques préventives dans le domaine de l'énergie doivent s'accorder avec les autres objectifs de la politique énergétique, à savoir la sécurité de l'approvisionnement et la compétitivité. Le développement et la diffusion globale de technologies énergétiques européennes efficaces et respectueuses de l'environnement devraient permettre de tendre vers ces objectifs à long terme (c.-à-d. dans une perspective durable).

### Réponses aux questions générales

***1. L'Union européenne peut-elle accepter une augmentation de sa dépendance vis-à-vis de sources extérieures d'énergies sans compromettre la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité européenne? Sur quelles sources d'énergie conviendrait-il, le cas échéant, d'envisager une politique d'encadrement des importations? Dans ce contexte, faut-il privilégier une approche économique (le coût de l'énergie) ou géopolitique (le risque de rupture d'approvisionnement)?***

La dépendance externe croissante – et inévitable, compte tenu de la portée relativement faible des réserves européennes – n'est pas sans comporter des risques considérables en matière d'approvisionnement et de prix, principalement en ce qui concerne le pétrole et le gaz naturel. Il conviendrait par conséquent d'envisager pour ces deux sources d'énergie une politique d'importation ainsi qu'une politique de diversification et de création/préservation de solutions alternatives. En ce qui concerne les combustibles solides, il importe de ne pas restreindre artificiellement les possibilités d'utilisation par la mise en place, par des services environnementaux viscéralement anti-charbon, de réglementations excessivement contraignantes. Une combinaison fiable de sources énergétiques doit absolument intégrer les combustibles solides, surtout lorsqu'il s'agit de garantir la production d'énergie électrique. La protection de l'environnement ne doit pas dégénérer en une obsession d'opposition au charbon et aboutir à des réglementations excessivement limitatives qui excluent la contribution précieuse du charbon à la sécurité et à la compétitivité des sources d'approvisionnement énergétique. Les risques géopolitiques doivent faire en toute circonstance l'objet d'une attention soutenue, car les conflits internationaux portant sur les ressources énergétiques peuvent avoir des répercussions considérables sur le plan économique également. La rupture d'approvisionnement n'est qu'un exemple de situation de crise parmi d'autres. Bon nombre de motifs peuvent engendrer des perturbations imprévues dans l'approvisionnement ou une hausse de la demande émanant d'autres régions de consommateurs. La flambée des prix suit pourtant toujours de très près la raréfaction d'une marchandise. Les critères économiques et géopolitiques ne doivent être considérés séparément, comme en attestent de manière édifiante la politique des prix de l'OPEP et l'explosion des prix du pétrole au cours de l'année 2000.

***2. La réalisation d'un marché intérieur européen, de plus en plus intégré dans lequel les décisions prises dans un Etat ont une incidence dans les autres Etats, n'implique-t-elle pas une politique cohérente et coordonnée au niveau communautaire? Quels devraient être les éléments d'une telle politique et la place des règles de concurrence?***

Il est incontestable que la réalisation d'un marché intérieur dans le secteur de l'énergie impose des règles communautaires appropriées. Celles-ci existent pourtant déjà, en partie dans les traités européens (CECA et Euratom), ou sont en cours d'achèvement (directives du marché intérieur pour l'électricité et le gaz naturel). De la même manière, des objectifs communs existent dans le domaine de l'énergie. À l'avenir, des objectifs et des principes directeurs communs devront également être développés, lesquels seront de toute évidence concertés et coordonnés avec la politique communautaire en matière de recherche, de structure et d'environnement par exemple. En outre, les préoccupations énergétiques sont ancrées dans les règles et objectifs généraux des traités, dont font également partie les règles de concurrence. De toute évidence, les arguments qui précèdent plaident en faveur d'une politique communautaire de l'énergie qui soit plus puissante et mieux coordonnée qu'à l'heure actuelle. En tant que puissance économique importante et principale région importatrice d'énergie dans le monde, l'Union doit pouvoir afficher une attitude résolue et s'exprimer d'une seule voix face aux pays tiers et, en particulier, aux autres pays producteurs d'énergie. Au sein de l'UE, une marge de manœuvre géopolitique adéquate doit toutefois être laissée aux États membres. Pour divers motifs justifiés – c.-à-d. en raison des grandes différences constatées en partie au niveau des structures, des dotations en ressources et des rapports d'acceptation dans le secteur de l'énergie – les États membres de l'Union européenne n'ont délégué au supranational aucune compétence générale dans le domaine de l'énergie, même lors de la dernière conférence de réformes de Nice. La politique énergétique relève donc en priorité des missions et responsabilités nationales et est soumise au principe de subsidiarité. Ainsi, les États membres ont davantage besoin d'une marge de manœuvre plus étendue qu'autrefois dans le domaine des politiques d'aides et de concurrence.

***3. La fiscalité et les aides d'Etat dans le domaine de l'énergie sont-elles ou non un obstacle à la compétitivité dans l'Union européenne? Face à l'échec des tentatives d'harmonisation de la fiscalité indirecte, ne conviendrait-il pas de procéder à une remise à plat spécifique à l'énergie compte tenu notamment des objectifs énergétiques et environnementaux?***

Nous l'avons souligné plus haut, les États membres doivent jouir d'une marge de manœuvre appropriée permettant l'application de mesures nationales en matière de politique énergétique, en ce compris les politiques fiscales et d'aides. Le contrôle exercé sur les aides communautaires est d'ores et déjà très étendu et semble parfois même trop restrictif en ce qui concerne l'énergie. Dans le domaine fiscal par contre, l'harmonisation laisse certes à désirer. Toutefois, l'Union européenne ferait fausse route en imposant une charge fiscale supplémentaire dans le domaine de l'énergie, car une telle mesure porterait préjudice à la compétitivité des industries européennes par rapport aux concurrentes des pays tiers et leur confisquerait les moyens nécessaires pour investir dans la modernisation des structures d'approvisionnement et d'exploitation de l'énergie. De toute façon, l'énergie étant un facteur de production essentiel, l'industrie ne manque pas d'incitants en termes d'économie d'énergie et d'utilisation plus rationnelle de l'énergie. Quoi qu'il en soit, une taxe sur la production d'électricité exercerait un effet neutre sur la concurrence, pour les seuls producteurs d'énergie toutefois, en cas d'exonération fiscale des sources d'énergie utile. L'élaboration d'une taxe

européenne sur l'énergie, liée directement ou indirectement aux émissions de CO<sub>2</sub>, déséquilibrerait par contre la combinaison efficace des approvisionnements en énergies et défavoriserait le charbon en particulier. En revanche, d'autres risques liés à l'environnement et à l'approvisionnement dans le secteur énergétique ne seraient couverts par aucune charge fiscale spécifique. Cette démarche serait donc contraire aux objectifs communautaires de politique énergétique ainsi qu'à la nécessité d'une économie durable.

**4. Dans le cadre d'un dialogue permanent avec les pays producteurs, quel doit être le contenu d'accords d'approvisionnement et de promotion d'investissements? Compte tenu de l'importance qu'il convient d'accorder, notamment à un partenariat avec la Russie, comment garantir la stabilité des quantités, des prix et des investissements?**

Dans le cadre du dialogue avec les pays producteurs, en ce qui concerne principalement le pétrole et le gaz naturel, puisque le charbon repose aujourd'hui sur une offre bien plus étendue dans le monde, la Commission doit assumer une fonction géopolitique plus puissante dans la représentation des intérêts européens afin de parvenir à un équilibre entre producteurs et consommateurs. Dans un marché mondial libéralisé, le poids des contrats à long terme entre différents gouvernements s'amenuise. Il convient de se rappeler une chose : des garanties en termes de quantités exigent des promesses de prix adaptées, et vice versa. Une immixtion directe dans la formation des prix sur les marchés internationaux de l'énergie, à l'inverse, ne traduirait pas une approche réaliste. Dans ce contexte, il convient d'examiner également si la taxation de l'énergie au sein de l'Union européenne ne va pas à l'encontre de perspectives commerciales fiables pour les pays producteurs et pourrait donc avoir un effet déstabilisant. Le partenariat de sécurité avec la Russie dans le domaine de l'énergie devrait s'accompagner d'une interdépendance économique réciproque ; les dépendances unilatérales devraient être évitées tant que possible et les risques d'une dépendance croissante envers les approvisionnements en énergies en provenance de la Russie limités. Toujours est-il que l'on ne peut nier la mise à disposition continue de sources d'approvisionnement alternatives. La stabilité des conditions cadre pour les investissements européens dans une série de pays producteurs comme la Russie est stipulée dans la Charte européenne de l'Énergie et doit être développée sur ces fondements. Il ne faut toutefois pas limiter l'examen de manière exclusive à la Russie ; la même attention doit être accordée aux autres régions productrices.

**5. La constitution de stocks de réserve, déjà réalisée pour le pétrole, devrait-elle être renforcée et étendue à d'autres énergies, par exemple le gaz ou le charbon? Pourrait-on envisager une gestion plus communautaire des stocks et si oui, quels en seraient les objectifs et les modalités? Est-ce que le risque de rupture physique d'approvisionnements en produits énergétiques devrait justifier des mesures d'accès aux ressources communautaires plus onéreuses?**

Par principe, les stocks peuvent uniquement amortir des fluctuations à court terme. La dernière crise pétrolière a montré, aux Etats-Unis par exemple, la rapidité avec laquelle un faible maintien des stocks limite les possibilités de contrebalancer une évolution de marché défavorable du point de vue des pays consommateurs. Cet exemple nous incite par conséquent à développer le maintien de stocks dans le secteur du pétrole et à mieux coordonner ces efforts au niveau supranational. Puisque à long terme, des évolutions similaires à celles constatées sur le marché du pétrole peuvent apparaître dans le cadre de l'approvisionnement en gaz naturel, il conviendrait également de pratiquer une politique similaire de stockage. D'autre part, des installations de stockage de grande capacité sont exposées à des risques spécifiques en termes de sécurité et de coûts. Du côté des combustibles solides, en particulier le charbon, la situation se distingue de celle du pétrole et du gaz dès lors que le marché

international du charbon est plus ouvert et que les pénuries sont donc moins probables. De plus, la Communauté dispose de gisements domestiques en suffisance. L'acquisition de stocks substantiels et soumis à une réglementation politique est donc superflue. Afin de parer à toute crise, d'autre part, il ne peut être que bénéfique pour l'Europe de maintenir encore longtemps une production minimale, fût-ce au prix de subventions. Cette production garantit à tout moment un accès aux stocks et peut être étendue lorsque la situation l'exige.

**6. *Comment assurer un développement et un meilleur fonctionnement des réseaux de transport d'énergie dans l'Union et dans les pays avoisinants obéissant à la fois aux impératifs du bon fonctionnement du marché intérieur et à la sécurité des approvisionnements?***

Des réseaux de transport d'énergie stables et à l'infrastructure suffisamment développée sont d'une importance considérable tant pour le bon fonctionnement du marché intérieur que pour la sécurité de l'approvisionnement des énergies transportées par réseau. La liaison inter-réseaux au sein des États est cependant du ressort des États membres concernés ; dans ce cadre, les décisions d'investissements nécessaires devraient être définies et prises par les entreprises. Au niveau européen, les activités doivent être centrées comme auparavant sur le développement de liaisons inter-réseaux entre les États ainsi que sur l'interopérabilité des réseaux nationaux. Par ailleurs, le raccordement aux réseaux de régions isolées et, à l'avenir, l'intégration des pays candidats à l'adhésion, devraient faire l'objet d'une attention particulière.

**7. *Le développement de certaines énergies renouvelables suppose des efforts importants en termes de Recherche et de Développement Technologique, d'aides aux investissements ou d'aides au fonctionnement. Un co-financement de ces aides ne devrait-il pas impliquer une contribution des secteurs dont le développement a bénéficié au départ d'aides considérables et qui sont aujourd'hui très rentables (gaz, pétrole, nucléaire)?***

Le développement de certaines énergies renouvelables suppose en effet des efforts considérables de la part des États, qu'il s'agisse de subventions accordées aux secteurs de la recherche et du développement ou d'aides au fonctionnement. Ces efforts sont dans de nombreux cas justifiés par la politique énergétique d'autant plus que le développement d'autres sources énergétiques, aujourd'hui rentables, a autrefois été appuyé par l'octroi de ressources abondantes, ainsi que le souligne à juste titre le Livre vert. À cet égard, une attitude équilibrée s'impose toutefois également. Certaines sources d'énergie « conventionnelles » telles que les combustibles solides, qui sont indispensables à la sécurité et à la rentabilité de l'approvisionnement énergétique, requièrent des aides comparables pour leur développement technologique aux fins d'une exploitation plus rationnelle, d'une augmentation supplémentaire du degré d'efficacité et de l'allègement de leur impact sur l'environnement. Les succès engrangés à ce jour dans les technologies 'Clean Coal' ne peuvent être pénalisés par un renversement complet de la vapeur dans la politique communautaire de R&D technologique en matière énergétique. La politique sur les subventions ne peut pas non plus mettre uniquement l'accent de manière unilatérale sur les énergies renouvelables mais doit assurer, par exemple, au charbon domestique une perspective raisonnable. Là comme ailleurs, le subventionnement devrait être financé en principe par des rentrées fiscales nationales. Le cofinancement direct des énergies renouvelables par d'autres secteurs énergétiques n'est souhaitable que lorsqu'il est spontané (création ou développement au sein d'une entreprise d'un département « Énergies renouvelables » par exemple, ou offre de « prix verts ») ; toute autre mesure générale de cofinancement (taxes) est toutefois à rejeter. Quelques États membres pratiquent déjà le

cofinancement indirect en répercutant les frais supplémentaires afférents à la distribution des énergies renouvelables sur le prix de l'électricité ou sur les redevances liées à l'utilisation du réseau. Cette manière de procéder est encore défendable sur le plan de la libre concurrence mais semble poser quelques difficultés et exige une clarification.

***8. L'énergie nucléaire étant un des éléments du débat sur la lutte contre le changement climatique et l'autonomie énergétique, comment l'Union européenne peut-elle apporter une solution aux problèmes des déchets, au renforcement de la sûreté nucléaire et au développement de la recherche sur les réacteurs du futur, en particulier de la fusion?***

Les missions de l'Union européenne dans le secteur de l'atome sont stipulées dans le traité Euratom. Les garanties en matière de sûreté nucléaire en Europe doivent être prioritaires. Le renforcement de la sûreté nucléaire doit notamment faire partie intégrante des négociations d'adhésion ainsi que des programmes d'aide et accords de partenariat avec les pays d'Europe centrale et orientale. En outre, les recherches sur les réacteurs et la résolution de la problématique des déchets nucléaires doivent rester ou devenir des objectifs du programme global de recherche de l'U.E.

***9. Quelles politiques doivent permettre à l'Union européenne de remplir ses obligations au titre du protocole de Kyoto? Quelles mesures pourraient être prises afin de pleinement exploiter le potentiel d'économie d'énergie qui permettraient de réduire à la fois notre dépendance externe et les émissions de CO<sub>2</sub>?***

Les engagements de l'Union européenne au titre du protocole de Kyoto prévoient un Burden Sharing entre les États membres, qui attribue à chaque État une certaine contribution aux objectifs de réduction globale des émissions en Europe et lui laisse le soin de définir les moyens à mettre en œuvre pour assurer cette contribution. La diversité des instruments invoqués par les États membres est le résultat des structures nationales divergentes sur les plans économique et social. Du point de vue de l'industrie, l'instrument de premier choix à mettre en œuvre au niveau national est l'obligation « librement consentie ». Pour exploiter pleinement le potentiel supplémentaire d'économie d'énergie dans le domaine de la production énergétique et industrielle, réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et limiter la dépendance envers les importations, une offensive technologique de grande envergure est indispensable, qui englobera tous les secteurs. En ce qui concerne la production d'énergie électrique en particulier, il s'agit de renouveler, de développer et d'améliorer l'efficacité du parc de centrales par de nouvelles installations et par des équipements supplémentaires, ainsi que par le développement, la commercialisation ou la diffusion des techniques respectueuses de l'environnement les plus modernes, telles les technologies 'Clean Coal'. En outre, l'Union peut contribuer de manière significative dans le cadre de ses programmes de R&D technologique et procurer précisément une aide efficace aux États membres pour honorer leurs engagements en vertu du protocole de Kyoto grâce à la promotion et à la diffusion des technologies 'Clean Coal'. Le plus grand potentiel inexploité en matière d'économie d'énergie et de réduction des émissions en Europe réside pourtant dans les secteurs des transports et du bâtiment. Les États membres et l'Union devraient développer dans ces domaines de nouveaux concepts visant à optimiser la consommation d'énergie. Du reste, la mission des organes communautaires devrait avant tout résider dans le contrôle de l'application des mesures nationales ainsi que dans le développement constructif de mesures internationales complémentaires, tels la mise en œuvre conjointe (Joint Implementation) et les mécanismes de développement propres ou CDM (transfert des technologies modernes du charbon inclus).

***10. Un programme ambitieux en faveur des biocarburants et autres carburants de substitution, hydrogène y compris, à hauteur de 20 % de la consommation totale de carburant à l'horizon 2020, peut-il continuer de relever de programmes nationaux ou passe-t-il par des décisions coordonnées au niveau de la fiscalité, de la distribution et des perspectives pour la production agricole?***

Dans ce domaine également, il convient de ménager aux États membres une large marge de manœuvre nationale, ce qui n'exclut en rien une coordination renforcée au niveau communautaire. Quant aux perspectives de production agricole de biocarburants, ce point fait aussi de toute façon partie intégrante de la politique agricole commune.

***11. Les économies d'énergie dans les bâtiments, (40 % de la consommation d'énergie), qu'ils soient publics ou privés, neufs ou en rénovation, doivent-elles faire l'objet d'incitations, par exemple fiscales, ou supposent-elles également des mesures d'ordre réglementaire à l'instar de ce qui a été fait dans le secteur des grandes installations industrielles?***

Des normes minimales pour l'utilisation rationnelle de l'énergie peuvent également porter leurs fruits dans le secteur du bâtiment, celui-ci pouvant tirer profit des expériences réalisées dans le domaine des installations industrielles. Il se peut que subsiste un certain besoin d'harmonisation au niveau communautaire. Toutefois, il convient de restreindre au maximum l'intensité de la réglementation. Les États membres devraient décider eux-mêmes de la manière dont les mesures fiscales peuvent inciter à l'utilisation rationnelle de l'énergie, tout en tenant compte de l'impact des taxes sur l'énergie déjà introduites au niveau national.

***12. Les économies d'énergie dans les transports (32 % de la consommation d'énergie) supposent que soit corrigé le déséquilibre croissant des modes de transport des marchandises en faveur de la route et au détriment du rail. Ce déséquilibre doit-il être considéré comme une fatalité ou implique-t-il des mesures de redressement quelle que soit leur impopularité notamment pour rationaliser la place de la voiture dans les villes? Comment concilier l'ouverture à la concurrence, les investissements en infrastructures permettant la suppression des goulets d'étranglement et l'inter modalité?***

Le déséquilibre réel entre les modes de transport de marchandises ne doit pas être considéré comme une fatalité, d'autant plus que le secteur des transports enregistre les plus importants taux de croissance d'émissions. Cette situation impose en urgence la revitalisation du trafic ferroviaire mais également le développement des transports fluviaux et du transport maritime à courte distance. Ces démarches nécessitent des investissements considérables en infrastructures ainsi que la promotion de technologies de transport novatrices. L'Union européenne devrait formuler les priorités correspondantes dans sa politique de transport commune ainsi qu'au niveau de ses compétences en matière de promotion des réseaux de transport transeuropéens. Du point de vue de l'industrie du charbon, il convient de remarquer que, à la différence de nombreux autres secteurs, elle utilise de longue date pour ses expéditions les voies maritimes, fluviales et ferroviaires, pour lesquelles les risques au niveau de l'environnement et de la sécurité sont les plus faibles.

***13. Comment développer des visions plus concertées et intégrer la dimension du long terme dans la réflexion et l'action des pouvoirs publics et des opérateurs pour évoluer vers un système d'approvisionnement énergétique durable? Comment préparer les options énergétiques du futur?***

Il convient tout d'abord de considérer la réflexion à long terme et la durabilité comme des orientations générales de la politique énergétique et de toutes les autres politiques afin de fournir un cadre global aux plans et mesures des pouvoirs publics et des entreprises, mais aussi de la société en général. Dès lors, il faut noter que l'impératif de durabilité doit toujours comporter, outre les critères écologiques, des critères économiques et sociaux. C'est pourquoi, dans la politique énergétique en particulier, la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité constituent des objectifs majeurs au même titre que la protection de l'environnement. Il est donc nécessaire de vérifier si les options de politique énergétique pour l'avenir peuvent répondre aux trois objectifs et dans quelle mesure. À la lumière d'un examen réaliste, il apparaît dès lors clairement que l'Europe requiert aujourd'hui plus que jamais une combinaison diversifiée de sources énergétiques et ne peut négliger aucune option énergétique. Les sources d'énergie renouvelable doivent bien entendu être développées, mais pas au détriment des autres sources, qui resteront longtemps encore indispensables pour répondre à la demande énergétique. Le charbon – selon toutes prévisions la source d'énergie numéro un dans la production mondiale d'électricité au cours des prochaines décennies – a par exemple l'avantage d'exister sur le territoire même de l'Europe en quantité abondante et disponible à long terme. L'approvisionnement en charbon peut être assuré pendant longtemps à des prix compétitifs sur la scène internationale et son exploitation est, grâce aux technologies les plus modernes, efficace et respectueuse de l'environnement.

\* \* \* \* \*